



23 rue Pasteur 77510 REBAIS
Tél. 01.64.04.51.37-Fax. 01.64.20.92.21
E-mail. accueil@s2e77.fr

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 29/06/2023
ID : 077-200087021-20230628-2023_DCS_032-DE

Délibération N° 2023-032

Date de convocation : 05 juin 2023

Nombre de délégués en exercice : 132

Nombre de délégués présents : 84

Nombre de suffrages : 83

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET : N° 2023-032 Acquisition parcelles ZB 221 à Mouroux

L'an deux mil vingt-trois le douze juin, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de la commune de Saint Denis les Rebaix, sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente,

Présents : Communauté de Communes des deux Morin :

BEAUJEAN Serge, titulaire – BERTHOMIER Gérard, titulaire – BESSIERE Maryvonne, titulaire - BONTOUR Thierry, titulaire – BUTET Gérard, titulaire – CASSAGNE Philippe, titulaire – CHAMPENOIS Christian, titulaire – CHERON Emmanuel, titulaire - CLAY Déborah, titulaire – DE VESTELE Philippe, titulaire – EUGENE Jean-Baptiste, titulaire – FRISSON Thierry, titulaire – GILBIN Catherine, titulaire – GRENET-LAFFONT Denis, titulaire – GUIGNIER Marie-France, titulaire – LE CORRE Raymond, titulaire – LEGRAND Michel, titulaire – LEGROS Lionel, titulaire – LUQUOT Gil, titulaire – OUVRE Michel, titulaire – PAIX Josiane, titulaire – PEIGNOT Pierre, titulaire – PHILIPPE Jean-Marie, titulaire – PRON Philippe, titulaire – THIEBLEMONT Gilles, titulaire – THOMINET Nicolas, titulaire - BROSSARD Daniel, suppléant – GOBINOT José, suppléant - HOUE Nicolas, suppléant – LEMAIRE Alain, suppléante – LUQUOT Cécile, suppléante – PROFIT Corinne, suppléante - ROUSSEAU Michael, suppléant –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BRODARD Yves, titulaire – DOMARD Muriel, titulaire – DUBECQ Dominique, titulaire – GUILLETTE Christine, titulaire – HIERNARD Thierry, titulaire – HUBERT Joël, titulaire – VAN LANDEGHEM Jean-Marie, titulaire – AGGOUN Omar, suppléant – BERTHEAU Florence, suppléante – BOUCHASSON Dominique, suppléant –

Communauté de Communes du Provinois :

BLANCHARD Flavien, titulaire - BONTOUR Alain, titulaire – BOULET Christine, titulaire - BOULLOT Alain, titulaire – CAUMARTIN Pierre, titulaire – CHARPENTIER Cécile, titulaire – CRAPART Claire, titulaire – de BISSCHOP Bertrand, titulaire - FABRE Dominique, titulaire – LEBAT Patrick, titulaire - MAZZUCHELLI Olivier, titulaire – NAVARETTE Antonio, titulaire – PELLICIARI Bruno, titulaire – PERNEL Fabien, titulaire – CARVALHO Sandra, suppléante - GRYPONPREZ Jean, suppléant – WALLE François, suppléant –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CARELLA Cyril, titulaire – DELETTRE Isabelle, titulaire – FLAMEY Francis, titulaire – FORGET Michel, titulaire - GIMENO Isabelle, titulaire – JAMBUT Gérard, titulaire – LAMOTTE Xavier, titulaire – LEMORE Christine, titulaire – LEPATRE Michel, titulaire – LUCE Laure, titulaire – MARTIN José, titulaire – PARQUET Véronique, titulaire – PATUREAU Pascal, titulaire – PODOROJNIY Anastasia, titulaire – RAY Daniel, titulaire – REMBLIER Stéphane, titulaire – SIVANNE Evelyne, titulaire – TAUSTE Pedro, titulaire – THIENARD Gérard, titulaire – BALLAGUET Jean-Pierre, suppléant - BIGOT Jean-Yves, suppléant – CHAUMONT Jacques, suppléant - MAURY Yannick, suppléant –

Commune de Saint Just en Brie :

MAROT Aymeric, titulaire -

Excusés :

Communauté de Communes des deux Morin :

JORAND Michel – MICHELOT Bernard – MONBEIG Pierre-Dominique – TALMUFIER Daniel – VAN DER SCHUEREN James –



Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CALUCH Laurent – CARLIER Dominique – FARIVAR Parastou – GELSUMINI Patrick – SALA Patrick – VEIL Cathy –

Communauté de Communes du Provinois :

ARTHUR Olivier – BAALI CHERIF Cherifa – BACHELET Stéphane – BANNE Pascal – BOURDON Louis – CANAPI Marie-Pierre – DAVY Jérôme – de MEULENAERE Alexandre – FASSELER Philippe – GALAND Yvette – MARCHAND François – MILLET Jérôme – PANNIER Michèle – PERRINO Fabien – SIMONY Jacques – VOISEMBERT Pierre –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CARRASCO Alain – CHAINEAU Francis – CHAPLOT Jean-Luc – de ROUX Julie – FASSIER Delphine – FLON Martine – GAUCHER Olivier – GAY Colette – JOUNIAUX Olivier – KLEINRICHERT Patrice – LABONNE Bernard – PERNET Roger – SAINT-CENE Christine – VERRIER Didier – VILLIERS Nadine –

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia –

Absents :

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

COIBION Frédéric – ESCULIER Dorys – GOBARD Éric – LEMAIRE Ingrid –

Communauté de Communes du Provinois :

AGNUS Didier – BONICI Claude – COGNYL Gérard – HOTIN LETANG Julie – LEFEVRE Christophe – PERRIN Catherine – PIERRU Hugo – POUHEY-MOUNOU Pierre – VICQUENAUULT Nadège –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

BEAULIEU Raphaël – BRAND Julie – FORET Sylvie – LAWSON Latevi – MENARD Sophie – POULAIN Michel – QUÉRÉ Catherine – SIMON Dominique –

Commune de Vanville :

LABATUT Jean-Luc –

Pouvoirs :

CANAPI Marie-Pierre à CRAPART Claire

Etaient invités : B. CARRÉ, C. BOURILLON, A. DELALOT, M. MOUMAS, AA SERVAZEIX

Secrétaire de Séance : LE CORRE Raymond

OBJET : N° 2023-032 Acquisition parcelles ZB 221 à Mouroux

Vu la nécessité d'acquérir une parcelle pour implanter le nouveau réservoir à Mouroux au lieu-dit « Voisins »

Vu la délibération 2020-055 validant l'acquisition du terrain selon le premier permis de construire pour une surface de 500 m² au prix de 1000€

Vu la modification du permis de construire et la nouvelle division cadastrale,

il convient de reprendre une délibération pour fixer les termes de cette acquisition

- Référence cadastrale : ZB 221
- Surface : 853 M²
- Prix : 1706 € hors frais annexes

Compte tenu de la servitude de passage du réseau AEP sur une partie des parcelles ZB 222 et ZB 223 sur 486 m², une indemnité de servitude de 777,60€ sera versée lors de l'achat.

Les frais de notaires seront à la charge du S2e77



Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le
ID : 077-200087021-20230628-2023_DCS_032-DE

Le Comité Syndical après avoir délibéré à l'unanimité ;

- APPROUVE l'acquisition du terrain ZB 221 pour la somme de 1 706€
- APPROUVE l'établissement de la servitude de passage et le versement de l'indemnité selon le tarif d'indemnisation en vigueur de la chambre de l'agriculture
- AUTORISE Mme La Présidente à signer tous documents relatifs à cette acquisition

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Claire CRAPART
(signature électronique)